



Le ministre Ndiaye entend transformer les directeurs en managers placés sur des sièges éjectables !

Appliquant la loi Rilhac promulguée en décembre 2021, le ministre Ndiaye entend faire un nouveau pas dans son objectif d'imposer le management et les méthodes des entreprises privées au sein de l'Ecole publique.

Des directeurs chargés de mettre en place le « Pacte » dans le cadre de la loi Rilhac

Non content de mettre en place son Pacte « travailler plus pour perdre moins » dans lequel il serait proposé aux enseignants deux heures de travail hebdomadaire supplémentaires en échange de primes, le ministre veut contraindre les directeurs à mettre en place ledit « Pacte » en évaluant les besoins des écoles, en organisant les concertations, les appels à candidature et en sélectionnant les enseignants « pactés » dans le cadre de la délégation de compétences des autorités académiques prévue par la loi Rilhac.

Devenu un manager d'entreprise chargé de motiver et de sélectionner les employés, le directeur deviendrait ainsi le contremaître du « Pacte » Ndiaye !

Le ministère annonce même un nouveau cycle de discussions sur les missions des directeurs d'école pour « redéfinir les missions pédagogiques que soulève cette charge de pilotage »... Bref un bing-bang à prévoir sur le rôle et la place du directeur !

Interrogé par la FNEC FP-FO sur la charge de travail que ce dispositif impliquerait pour les directeurs, le représentant du ministre ose indiquer que les directeurs ont récemment bénéficié d'une augmentation de leurs quotités de décharge (*NDLR ce qui est loin d'être vrai pour tous*)... et qu'on peut donc leur attribuer de nouvelles tâches ! Quelle morgue !

Le chantage à la liste d'aptitude

Et gare aux directeurs qui traîneraient des pieds !

Jusqu'à présent, un directeur en poste était réputé inscrit sur la liste d'aptitude. Sur injonction du ministère, les IA-DASEN vont solliciter les directeurs d'école dont l'inscription sur la liste d'aptitude date de plus de trois ans afin qu'ils demandent à y être réinscrits.

Cette obligation serait mise en œuvre en 2023-2024, et dès cette année pour les directeurs souhaitant participer au mouvement !

Ces nouvelles dispositions permettraient donc aux IA-DASEN de faire peser une pression permanente sur les épaules des directeurs, voire de les écarter de leur poste en refusant la réinscription sur la liste d'aptitude, s'ils ne mettent pas assez de zèle à mettre en œuvre les contre-réformes ministérielles !

Inacceptable pour le SNUDI-FO qui exige l'abandon de la nécessité de se réinscrire sur la liste d'aptitude pour les directeurs déjà en poste !

Raison de plus pour mettre les écoles à l'arrêt dès le 7 mars !

Loi Rilhac, évaluations d'écoles, « Pacte »... le ministre Ndiaye, celui-là même qui vient de supprimer 1117 postes dans les écoles à grands coups de 49-3, est en train d'imposer à l'Ecole publique le fonctionnement des entreprises privées en transformant les directeurs en managers !

Le SNUDI-FO oppose ses revendications aux projets destructeurs du ministre et du gouvernement :

- Abrogation de la loi Rilhac !
- Retrait du « Pacte » et augmentation indiciaire sans contrepartie pour tous les collègues, a minima à hauteur de l'inflation ! Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !
- Annulation des suppressions de postes dans les écoles !
- Et bien sûr... retrait de la réforme des retraites !

Dès le 7 mars, la totalité des organisations syndicales appellent en effet les salariés et la population à mettre le pays à l'arrêt pour le retrait de la réforme des retraites. Il en est de même pour les fédérations syndicales de l'Education nationale qui entendent mettre les écoles, les établissements et les services à l'arrêt !

Le SNUDI-FO invite les personnels à décider et organiser la grève dans leurs écoles dès le 7 mars, et à envoyer leurs déclarations d'intention de grève pour les jours qui suivent !

Faire reculer le gouvernement sur sa réforme des retraites serait un point d'appui pour défendre l'Ecole publique et combattre les mesures dévastatrices du ministre Ndiaye !

Montreuil, le 20 février 2023